

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

Procédure normalisée régissant la décision d'ajouter (ou de supprimer) des agents pathogènes d'animaux terrestres sur la Liste de l'OIE

Cette procédure décrit la marche à suivre pour déterminer si un agent pathogène des animaux terrestres répond aux critères répertoriés au [Chapitre 1.2.](#) du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, aux fins de l'inclure ou non dans la Liste des maladies, infections et infestations qui apparaît au [Chapitre 1.3.](#)

[[Lire la procédure](#) (octobre 2020)]

Procédure normalisée pour déterminer si une maladie doit être considérée comme émergente

Cette procédure décrit la marche à suivre pour établir si une maladie est « [émergente](#) » au regard de la [définition](#) du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, ainsi que les actions à entreprendre en attendant de disposer des informations scientifiques permettant d'étayer une évaluation de la maladie au regard des critères décrits au [Chapitre 1.2.](#) du *Code terrestre* relatifs à l'inscription des maladies sur la Liste de l'OIE.

[[Lire la procédure](#) (mars 2021)]

Procédure normalisée portant sur la publication de l'auto-déclaration de statut zoosanitaire d'un Membre

Cette procédure décrit le processus de préparation, d'évaluation et de publication des [auto-déclarations](#) d'absence de maladies (autres que celles pour lesquelles l'OIE a mis en place une procédure de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire).

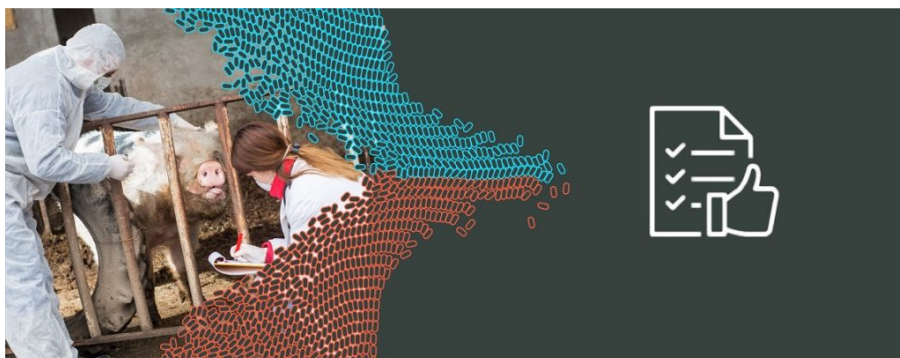
[[Lire la procédure](#) (juin 2021)]

SANTÉ ANIMALE

Nouvelles procédures normalisées de l'OIE

MOTS-CLÉS

#agent pathogène émergent, #auto-déclaration, #Code sanitaire pour les animaux terrestres, #maladie animale, #maladie de la Liste de l'OIE, #maladie virale émergente, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #procédure officielle normalisée, #statut sanitaire, #transparence, #zoonose émergente.



L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 329 centres d'expertise scientifique et 13 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int